

Le 21 juin dernier, s'est tenue la réunion de présentation du rapport de branche 2022. Deux ans après le précédent rapport, il permet de visualiser les évolutions du secteur.

Quelles sont les grandes tendances mises en lumière par ce rapport ?

1. Si le nombre d'Entreprises de Portage Salarial (EPS) a **fortement augmenté**, en passant de 225 en 2015 à **330** en 2019, le nombre de salarié.e.s porté.e.s, lui, a accusé **une légère inflexion (-3%)** entre 2018 et 2019. Paradoxalement, la masse salariale, sur la même période, a subi **une hausse de 9%**, qui engendre une consolidation du chiffre d'affaires à **1,2 milliards d'€** en 2019.
2. Malgré l'augmentation du nombre d'EPS, le secteur reste constitué de PME, voire TPE, avec **92% des EPS qui ont moins de 250 salarié.e.s (45% moins de 50)**, impliquant une absence quasi-totale de représentation syndicale. Seules 8 EPS déclarent en avoir une en leur sein.
3. En matière d'activité, sans trop de suspens, nous retrouvons toujours les 4 mêmes : Les prestations informatiques (71%), la gestion de projets (50%), le management de transition (45%) et l'expertise technique (38%). Ce qui n'est pas étonnant, car ce sont des profils très recherchés et généralement à forte valeur ajoutée.
4. Le salarié porté type est un homme (62%), âgé d'environ 46 ans (46,8 ans pour les hommes contre 45,7 pour les

femmes), Cadre (82% pour les hommes contre 71% pour les femmes), en CDI (59% pour les hommes contre 49% pour les femmes) et ayant moins de 2 ans d'ancienneté dans le portage (52%).

5. En 2019, malgré la stagnation constatée, se sont 33 010 salarié.e.s qui ont eu une activité de portage salarial. Par ailleurs, le temps d'activité moyen, lui, a augmenté entre 2016 à 2019. Passant, ainsi en 2016, de 26% du temps de travail annuel à 33%, en 2019. Cela explique l'accroissement du chiffre d'affaires global.

Le rapport indique aussi les thèmes prioritaires, pour les employeurs, à traiter dans la branche. Il est très intéressant de constater que « l'adoption d'un taux de restitution » n'a plus le vent en poupe. Seuls 15% des répondants l'évoquent contre 25% en 2017. L'extension de l'avenant n°2 étant passé par là. En ce qui concerne « l'ouverture du portage salarial », ce thème ne recueille que 17% des entreprises interrogées. Il ne semble donc pas si urgent.

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Non-Cadres Cadre

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.